

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	13	13

3-2901/2024

Date de la convocation

23 janvier 2024

Date d'affichage

23 janvier 2024

Pour	Contre	Abstention
13	0	1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 29 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusé : M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BRITIS.

Objet : adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 31 janvier 2024.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

- décide d'adhérer à compter du 31 janvier 2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

